

(*Canadien*, 5 juin.)

On a commencé à démolir les Casernes des Jésuites. Nous avons été informé que le gouvernement a obtenu la permission de l'Autorité religieuse avant de toucher à ces édifices, dont la propriété ne lui appartient pas.

La démolition n'affecte en rien les droits de propriété, qui restent à régler entre ceux que cela concerne.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sans un certain sentiment de regret que nous voyons disparaître ces vieux murs, dans lesquels tant de travail et de dévouement se sont abrités.

Les Canadiens-français seraient bien ingrats s'ils oubliaient les sacrifices que les membres de la Société de Jésus ont faits pour nos ancêtres et pour la civilisation dans ce pays.

Leur sang, versé pour la cause de Dieu, féconde encore une moisson riche pour l'Église. Car aucune société ne peut se vanter de faire plus de bien que la Société de Jésus. D'autres institutions rivalisent avec elle pour le triomphe et la gloire de l'Église, mais aucune n'a plus de science, de dévouement et d'esprit apostolique.

---

#### REMARQUES FINALES.

1. Il est sans contredit plus honorable, mais il n'est guère plus profitable, de couronner la victime de fleurs et de bandellettes que de couvrir de haines et de malédictions elle et ceux qui s'efforcent de la sauver.

2. Le public est encore à se demander : Pourquoi, en définitive, démolit-on les *Casernes des Jésuites*? Sont-elles victime pour les péchés des pères ou pour ceux des enfants? Qui le sait?—Très-certainement pas.

UN LITIGÉ CANADIEN.

Montréal, 26 juin 1877.